Sport > autres sports

Athlétisme

La justice réhabilite Hassan El Idrissi

| RMC.fr | 01/04/2010

Réagir 2 réactions

Envoyer par mail s'abonner aux newsletters imprimer l'article Share |

Hassan El Idrissi peut souffler. L'ancien entraineur d'athlètes du demi-fond a obtenu gain de cause de la part de la justice française. Le Marocain, qui avait saisi le tribunal de Grande Instance de Paris en décembre 2008 d'une action en diffamation à l'encontre de Stéphane Desaulty et du journal L'Equipe, suite à la publication le 9 septembre d'un entretien faisant état de pratiques dopantes, a vu les juges lui donner raison. Le 17 mars 2010, l'ancien sportif et le journal ont été condamnés à verser un euro symbolique de dommage et intérêts et à payer les frais de procédure à hauteur de 7700 euros. L'Equipe s'est vu ordonner la publication d'un communiqué judiciaire. Parmi les points rendus dans les attendus du jugement de la 17ème chambre, il est fait état de « *propos incohérents et contradictoires* » avancés dans l'entretien. Lors de l'audience du 4 février qui a duré près de 7 heures, Stéphane Desaulty a reconnu n'avoir jamais reçu d'injections de la part d'El Idrissi.

En 2008, El Idrissi avait bénéficié d'un classement sans suite de la part de la justice à la suite d'une enquête ouverte par le parquet sur la base d'une lettre de dénonciation anonyme pour infraction au règlement et emploi de substance vénéneuse. En 2003, Stéphane Desaulty avait été condamné à 3 mois de sursis par le tribunal correctionnel de Créteil pour faux et usage de faux après avoir acquis de l'EPO avec des fausses ordonnances.

« *C'est un très bon résultat*, se réjouit l'avocat d'El idrissi, Me Emmanuel Daoud. *Ça faisait deux ans qu'il était en carafe, avec ce jugement il est réhabilité.* » Dans l'entourage de Stéphane Desaulty, on ne cache pas sa surprise. « *C'est le monde à l'envers !*, s'insurge Me Florent Girault, le conseiller de l'ancien athlète. *Il y a maintenant une prise de risque importante à parler du dopage. Le rendu du jugement en est la preuve.* » Me Basile Ader, représentant les intérêts de L'Equipe, constate que « *le tribunal a considéré que le doute profite au diffamé* ». Hassan El Idrissi exerce actuellement au sein de la fédération royale marocaine d'athlétisme en tant que chargé de mission.